

**RELEVE DES AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER
27 septembre 2005**

ORDRE DU JOUR	AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
Modification de diplômes	<p><u>L2 prépa concours :</u> Régler ce qui est dû pour 2004/2005 concernant les heures spécifiques des filières PCI et PCA 2^{ème} année. Le CEVU demande à continuer la formation actuelle jusqu'à la fin de l'habilitation actuelle du Contrat Quadriennal. Si ces besoins persistent, ils doivent faire l'objet d'une demande dans le prochain Contrat Quadriennal. Il demande également à limiter le nombre d'heures dans les disciplines sous-encadrées. Vote : unanimité (6 voix)</p> <p><u>Master 2 Professionnel Chimie Analytique et Instrumentation</u> Le Master fait suite à un DESS qui comportait un enseignement de langues. Lors de la mise en place du dispositif LMD en septembre 2004, l'UE d'anglais n'a pas été mentionnée dans la maquette d'habilitation transmise au Ministère. Durant l'année universitaire 2004-2005, les étudiants de la promotion ont bénéficié d'un enseignement d'anglais de 28 heures. Toutefois, cette Unité d'Enseignement n'étant pas modélisée dans APOGEE, l'UFR de Langues n'a pu comptabiliser le service d'enseignement de l'enseignant et les rémunérer. Le volume horaire global de la formation par étudiant s'élève à 350 heures auxquelles viennent s'ajouter 28 heures d'anglais. Sous réserve que l'UFR PCA fournisse quelques éléments complémentaires (UE, ECTS), le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité (12 voix).</p> <p><u>Master 2 Professionnel Procédés Physico-chimiques</u> Le CEVU donne un avis favorable sur le rapprochement des deux parcours sous réserve que l'UFR PCA fournisse quelques éléments complémentaires (ECTS) : avis favorable à l'unanimité (12 voix). L'UFR conserve le pilotage des décisions d'ouverture.</p> <p><u>Calendrier universitaire 2005-2006 UFR STAPS</u> Demande de modification du calendrier 2005-2006 du DEUST métiers de la forme et de la Licence Professionnelle en activités physiques de Développement et d'entretien. Il s'agit de la mise en place de sessions de</p>	

	<p>rattrapage dès le mois de juin 2006. Vote : avis favorable à l'unanimité (12 voix)</p> <p><u>Enseignement des langues</u></p> <p><u>Bilan sur le L1</u> Il a été mis en place des groupes de niveaux pour apporter un enseignement plus adapté aux étudiants avec pour objectif d'arriver à un niveau B2 dans le cadre européen de référence.</p> <p>Dans le cadre de la première période, il n'y a que les niveaux 1 qui ont un cours à raison de 32 heures.</p> <p>Dans le cadre de la deuxième période, tout le monde a un cours à raison de 2 heures par semaine sur 14 semaines : 28 heures.</p> <p>Le CEVU émet un avis favorable à la prise en compte d'heures de langues vivantes en L1/L2 : 10 voix pour, 1 abstention</p> <p><u>Cours d'anglais grands débutants</u> Les publics concernés par ces cours sont des étudiants de L2, L3 et M1 n'ayant jamais fait d'anglais.</p> <p>Cette expérience concerne environ 20 étudiants à raison de 2 heures par semaine, soit un total de 48 heures par an.</p> <p>Il s'agit de poursuivre l'expérience menée l'an dernier en regroupant le groupe de l'année dernière et le nouveau groupe.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité (11 voix)</p> <p><u>Proposition pour les étudiants ne pratiquant aucune des langues vivantes enseignées à l'UPS</u> Les étudiants concernés auraient la possibilité de suivre une formation à l'Université du Mirail. La langue maternelle concernée serait prise en compte comme langue vivante dans le cadre de leur cursus. Une convention est à établir entre l'Université Paul Sabatier et l'Université du Mirail.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité (11 voix)</p> <p><u>FLE pour les étudiants hors Erasmus et Doctorants</u> Il s'agit d'un projet expérimental d'un an avec la mise en place de groupes d'étudiants qui ne maîtrisent pas la langue française pour une formation en FLE. Les composantes devront recenser les étudiants concernés.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité (10 voix)</p> <p><u>Proposition de DU à destination des Ecoles Doctorales</u> Ce sont deux diplômes d'université qui existent déjà dans le cadre de la formation continue. Il s'agit de toucher un public plus large. Les doctorants auraient la possibilité de venir compléter les groupes de formation continue et de profiter de ces formations à l'anglais afin d'obtenir le DULAP et le DULS.</p>	
--	--	--

	<p>Le CEVU souhaite que le dossier soit transmis à la Commission du Budget et au Conseil Scientifique afin de trouver un financement. Il souhaite également que les Ecoles Doctorales fassent des propositions dans le cadre du prochain Contrat Quadriennal.</p> <p>Le CEVU émet un avis favorable par 8 voix pour, 1 abstention.</p>	
<u>Approbation du compte-rendu de la séance du 21 juin 2005</u>	Approuvé à l'unanimité (6 voix)	
<u>Accord de double diplôme entre l'Université de Saragosse et l'IUT « A »</u>	Approuvé à l'unanimité (6 voix)	
<u>Modalités de Contrôle des Connaissances des Facultés de Médecine pour l'année universitaire 2005-2006</u>	<p>1^{ère} année du premier cycle des études médicales 2^{ème} année du premier cycle des études médicales</p> <p>Approuvé à l'unanimité (6 voix)</p>	
<u>Validation d'études supérieures en Master 2 Recherche Chimie</u>	<p>Demande de validation d'études supérieures présenté par Madame Klaudyna PRUSZKO en application du décret n° 2002-529 du 16 avril 2002</p> <p>Mme Klaudyna PRUSZKO, de nationalité polonaise a obtenu le Master de Chimie mention bien à l'université de GDANSK en Pologne. Elle a effectué des stages en Pologne et en France. Elle souhaite obtenir, par validation d'études, le Master 2 Recherche Chimie, spécialité Chimie Biologie.</p> <p>Conformément aux articles 5 et 6 du décret précité, le CEVU autorise la saisine du jury du diplôme concerné : unanimité (9 voix)</p>	
<u>Modification sur la Licence STAPS de Rodez</u>	Besoin de faire des aménagements au niveau des semestres sur la première année.	
	Avis favorable à l'unanimité (12 voix)	

L'Attachée d'Administration
 Scolaire et Universitaire
 Chef de la Division de la Scolarité

M. BRUGAROLAS

